

**REVUE INTERNATIONALE DE LITTERATURE
ET DE LINGUISTIQUE APPLIQUEES (RILLA)**



RILLA

Vol 4, N°13– Août 2022, ISSN 1840 – 6408.

Revue annuelle, publiée par :

L'INSTITUT UNIVERSITAIRE PANAFRICAIN (IUP),

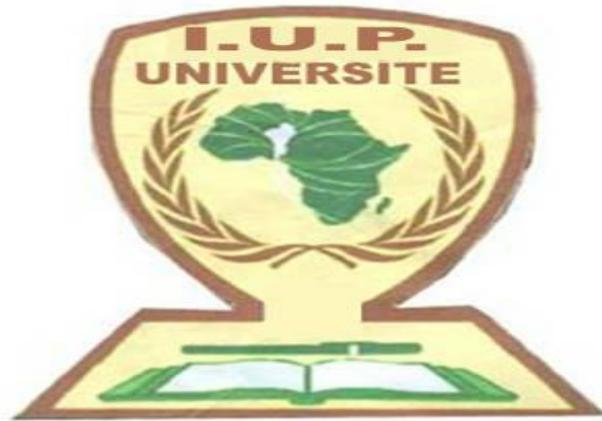
Sous la direction du :

Pr Julien K. GBAGUIDI



**Editions Africatex Média,
01 BP 3950 Porto-Novo, Bénin**

**REVUE INTERNATIONALE DE LITTERATURE
ET DE LINGUISTIQUE APPLIQUEES (RILLA)**



RILLA

Vol 4, N°13– Août 2022, ISSN 1840 – 6408.

**Revue annuelle, publiée par :
L'INSTITUT UNIVERSITAIRE PANAFRICAIN (IUP),**

Sous la direction du :

Pr Julien K. GBAGUIDI



**Editions Africatex Média,
01 BP 3950 Porto-Novo, Bénin**

**REVUE INTERNATIONALE DE LITTERATURE
ET DE LINGUISTIQUE APPLIQUEES (RILLA)**

RILLA

Vol 4, N°13 – Août 2022, ISSN 1840 – 6408

**Revue annuelle, publiée par :
L'INSTITUT UNIVERSITAIRE PANAFRICAIN (IUP)**

Autorisation : Arrêté N° 2011 - 008 / MESRS /CAB / DC /SGM / DPP /DEPES /SP

Modifiée par l'arrêté N° 2013 - 044 / MESRS /CAB / DC /SGM / DPP /DEPES /SP

Arrêté d'agrément N° 2020- 687/MESRS/DC/SGM/DPP/DGES/DEPES/CTJ/CJ/

SA/020SGG20

Courriels : iup.benin@yahoo.com / iupuniversite@gmail.com

Sites web : www.iup-universite.com / www.iup.edu.bj.com

Sous la direction du :

Pr Julien K. GBAGUIDI



Editions Africatex Média

01 BP 3950, Oganla,

Porto-Novo, Rép. du Bénin.

Tél : (+229) 97 29 65 11 / 95 13 12 84 / 97 98 78 10

Copyright : RILLA 2022

- ❖ Tous droits de reproduction, de traduction et d'adaptation réservés pour tous les pays.

- ❖ *No part of this journal may be reproduced in any form, by print, photo-print, microfilm or any other means, without written permission from the publisher.*

ISSN 1840 - 6408

**Bibliothèque Nationale,
Porto-Novo, Rép. du Bénin.**



Editions Africatex Média

01 BP 3950, Oganla,

Porto-Novo, Rép. du Bénin

Tél : (+229) 97 29 65 11 / 95 13 12 84 / 97 98 78 10

Août 2022

COMITE DE REDACTION

➤ **Directeur de Publication :**

Pr Julien K. GBAGUIDI,

Professeur Titulaire des Universités (CAMES), Université d'Abomey- Calavi, Bénin.

➤ **Rédacteur en Chef :**

Dr (MC) Rissikatou MOUSTAPHA BABALOLA,

Maître de Conférences des Universités (CAMES), Université d'Abomey- Calavi,
Bénin.

➤ **Rédacteur en Chef Adjoint :**

Dr (MC) Yves TOGNON,

Maître de Conférences des Universités (CAMES), Université d'Abomey- Calavi,
Bénin.

➤ **Secrétaire à la rédaction :**

Dr (MA) Elie YEBOU

Maître-Assistant des Universités (CAMES), Université d'Abomey- Calavi, Bénin.

➤ **Secrétaire Adjoint à la rédaction :**

Dr (MC) MEDENOU Basil,

Maître de Conférences des Universités (CAMES), Université d'Abomey- Calavi,
Bénin.

➤ **Secrétaire à la documentation :**

Dr (MA) Armand ADJAGBO,

Maître-Assistant des Universités (CAMES), Université de Parakou, Bénin.

➤ **Secrétaire à la Traduction et aux Relations Publiques :**

Dr (MA) Théophile G. KODJO SONOU

Maître-Assistant des Universités (CAMES), Institut Universitaire Panafricain (IUP),
Porto-Novo, Bénin.

COMITE SCIENTIFIQUE DE LECTURE

Président :

Pr Akanni Mamoud IGUE

Professeur Titulaire des Universités (CAMES), Université d'Abomey- Calavi, Bénin.

Membres :

Pr Augustin A. AINAMON

Professeur Titulaire des Universités (CAMES), Université d'Abomey- Calavi, Bénin.

Pr Ambroise C. MEDEGAN

Professeur Titulaire des Universités (CAMES), Université d'Abomey- Calavi, Bénin.

Pr Médard Dominique BADA

Professeur Titulaire des Universités (CAMES), Université d'Abomey- Calavi, Bénin.

Pr Estelle BANKOLE MINAFLINOU

Professeur Titulaire des Universités (CAMES), Université d'Abomey- Calavi, Bénin.

Pr Laure C. CAPO-CHICHI ZANOU

Professeur Titulaire des Universités (CAMES), Université d'Abomey- Calavi, Bénin.

Dr (MC) Raphaël YEBOU

Maître de Conférences des Universités (CAMES), Université d'Abomey- Calavi, Bénin.

Dr (MC) Ibrahim YEKINI

Maître de Conférences des Universités (CAMES), Université d'Abomey- Calavi, Bénin.

Dr (MC) Rissikatou BABALOLA MOUSTAPHA

Maître de Conférences des Universités (CAMES), Université d'Abomey- Calavi, Bénin.

CONTACTS

Monsieur le Directeur de publication,
Revue Internationale de Littérature et Linguistique Appliquées (RILLA),
Institut Universitaire Panafricain (IUP),
Place de l'Indépendance, Avakpa -Tokpa,
01 BP 3950, Porto – Novo, Rép. du Bénin ;
Tél. (+229) 20 22 10 58 / 97 29 65 11 / 65 68 00 98 /
95 13 12 84

Courriel : iup.benin@yahoo.com ;

iupuniversite@gmail.com

Site web: www.iup-universite.com ; www.iup.edu.bj

LIGNE EDITORIALE ET DOMAINES DE RECHERCHE

1. LIGNE EDITORIALE

La Revue Internationale de Littérature et de Linguistique Appliquées (RILLA) est une revue scientifique spécialisée en lettres et langues. Les articles que nous y publions peuvent être écrits en français, en anglais, en allemand, en espagnol et en yoruba. Ces articles sont reçus au secrétariat du comité de rédaction de la revue et envoyés en évaluation. Ceux qui ont reçu des avis favorables sont sélectionnés pour une réévaluation par les membres du comité scientifique en raison de leur originalité, des intérêts qu'ils présentent aux plans africain et international et de leur rigueur scientifique. Après les travaux préliminaires du secrétariat, le spécimen du numéro à publier est envoyé au comité scientifique de lecture pour des corrections éventuelles et la vérification de la conformité des articles aux normes de publication de la revue.

Notons que les articles que notre revue publie doivent respecter les normes éditoriales suivantes :

➤ **La taille des articles**

Volume : 12 à 15 pages ; interligne : 1,5 ; pas d'écriture (taille) : 12 ; police : Times New Roman.

➤ **Ordre logique du texte**

- Un TITRE en caractère d'imprimerie et en gras. Le titre ne doit pas être trop long ;
- Un Résumé fait dans la langue de publication (50 à 200 mots maximum) ;
Les mots clés (03 à 05 mots) font partie du résumé ;
- Un résumé en anglais ou en français selon la langue d'écriture de l'article. Le second résumé ou abstract est juste la traduction du premier résumé. Il est aussi fait de mots clés exactement comme dans le premier cas ;
- Introduction ;
- Développement ;

Les articulations du développement du texte doivent être titrées et / ou sous titrées ainsi :

➤ Pour le **Titre** de la première section et sous-section

1. Pour le titre de la première section

1.1. Pour le titre de la première sous-section

1.2. Pour le titre de la deuxième sous-section de la première section etc.

➤ Pour le **Titre** de la deuxième section

2. Pour le titre de la deuxième section

2.1. Pour le titre de la première sous-section de la deuxième section

2.2. Pour le titre de la deuxième sous-section de la deuxième section etc.

➤ Conclusion

Elle doit être brève et insister sur l'originalité des résultats de la recherche

➤ Bibliographie

Les sources consultées et / ou citées doivent figurer dans une rubrique, en fin de texte, intitulé :

• Bibliographie

Elle est classée par ordre alphabétique (en référence aux noms de famille des auteurs) et se présente comme suit :

Pour un livre : Nom, Prénoms (ou initiaux), Titre du livre (en italique), Lieu d'édition, Editions, Année d'édition.

Pour un article : Nom, Prénoms (ou initiaux), "Titre de l'article" (entre griffes) suivi de in, Titre de la revue (*en italique*), Volume, Numéro, Lieu d'édition, Editions, Année d'édition, Indication des pages occupées par l'article dans la revue.

Les rapports et des documents inédits mais d'intérêt scientifique peuvent être cités.

• La présentation des notes

- La rédaction n'admet que des notes en bas de page. **Les notes en fin de texte ne sont pas tolérées.**
- Les citations et les termes étrangers sont en italique et entre guillemets « ».
- Les titres d'articles sont entre griffes " ". Il faut éviter de les mettre en italique.
- La revue RILLA s'interdit le soulignement.
- Les références bibliographiques en bas de page se présentent de la manière suivante :

Prénoms (on peut les abréger par leurs initiaux) et nom de l'auteur, Titre de l'ouvrage, (s'il s'agit d'un livre) ou "Titre de l'article", Nom de la revue, Vol, N°, Lieu d'édition, Editions, Année d'édition, n° de page.

Le système de référence par année à l'intérieur du texte est également toléré.

Elle se présente de la seule manière suivante : Prénoms et Nom de l'auteur (année d'édition : n° de page). NB : Le choix de ce système de référence oblige l'auteur de l'article proposé à faire figurer dans la bibliographie en fin de texte toutes les sources citées à l'intérieur du texte.

Le comité scientifique de lecture est le seul juge de la scientificité des textes publiés. Le comité de rédaction de la revue est le seul habilité à publier les textes retenus par le comité scientifique de lecture.

Les avis et opinions scientifiques émis dans les articles n'engagent que leurs propres auteurs. Les textes non publiés ne sont pas retournés.

La présentation des figures, cartes, graphiques...doit respecter le format (format : 15/21) de la mise en page de la revue RILLA.

Tous les articles doivent être envoyés à l'adresse suivante : iup.benin@yahoo.com ou presidentsonou@yahoo.com ou iupuniversite@gmail.com

NB : Un auteur dont l'article est retenu pour publication dans la revue RILLA participe aux frais d'édition par article et par numéro. Il reçoit, à titre gratuit, un tiré-à-part et une copie de la revue publiée à raison de cinquante mille (50 000) francs CFA.

2. DOMAINE DE RECHERCHE

La Revue Internationale de Littérature et de Linguistique Appliquées (RILLA) est un instrument au service des chercheurs qui s'intéressent à la publication d'articles et de comptes rendus de recherches approfondies dans les domaines ci-après :

- **lettres** : littératures, grammaire et stylistique des langues française, anglaise, allemande, espagnole, yoruba, gun, fon et aja ;
- **langues** : linguistique, didactique des langues, traduction, interprétation des langues, cultures et civilisations;
- **sujets généraux d'intérêts vitaux** pour le développement des études en lettres et langues.

Au total, la Revue Internationale de Littérature et de Linguistique Appliquées (RILLA) se veut le lieu de rencontre et de dissémination de nouvelles idées et opinions savantes dans les domaines ci-dessus cités.

LE COMITE DE REDACTION

EDITORIAL

La Revue Internationale de Littérature et de Linguistique Appliquée (RILLA), publiée par l'Institut Universitaire Panafricain (IUP), est une revue ouverte aux chercheurs des institutions universitaires de recherche et enseignants-chercheurs des universités, instituts universitaires, centres universitaires et grandes écoles.

L'objectif de cette revue dont nous sommes à la treizième publication est de permettre aux collègues chercheurs et enseignants-chercheurs d'avoir une tribune pour faire connaître leurs travaux de recherche.

Le comité scientifique de lecture de la RILLA est présidé par le Pr Akanni Mamoud IGUE. Ce comité compte neuf (09) membres dont six (06) Professeurs Titulaires et trois (03) Maître de Conférences. Aussi voudrions-nous informer les lecteurs de la RILLA, qu'elle devient multilingue avec des articles rédigés aussi bien en français, en anglais, en allemand, en espagnol qu'en yoruba.

Pr Julien Koffi GBAGUIDI
Professeur Titulaire des Universités (CAMES)
Directeur de publication

CONTRIBUTEURS D'ARTICLES

N°	<i>Nom et Prénoms</i>	<i>Articles contribués</i>	<i>Adresses</i>
1	Dr KODJO SONOU Gbègninou Théophile & Dr BABATUNDE Samuel Olufemi	<p>Synergie pour un développement national à travers la traduction et l'interprétation de conférences au benin</p> <p>Pages 13 - 29</p>	<p>Département d'Anglais, Institut Universitaire Panafricain (IUP), Porto-Novo, République du Bénin presidentsonou@yahoo.com</p> <p>&</p> <p>Department of French, Tai Solarin University of Education, Ijebu-Ode, Nigeria</p>
2	Dr KOTTIN Assogba Evariste	<p>Examining Beninese TEFL Through Telegrams / Messages / Anagrams' Game in Porto-Novo</p> <p>Pages 30 – 41</p>	<p>Department of English, Faculty of Literature, Languages, Arts and Communication, University of Abomey-Calavi (FLLAC / UAC), Republic of Benin kottinevariste@yahoo.fr</p>
3	Dr LOKONON Clémentine Rosemonde Mahougnon	<p>Présidentielle 2016 au Bénin, le face a face Patrice Talon et Lionel Zinsou : Etude des actes de menace de faces</p> <p>Pages 42 – 59</p>	<p>Departement de la Linguistique et des Lettres, Institut Universitaire Panafricain (IUP), Porto-Novo, République du Bénin clementinelokonon@gmail.com</p>
4	Dr ISIBUOR Uchenna Kennedy ANUCHA Edith Chinyere & BERRY Tamunonye Sunday	<p>Vers la négociation de différence : repenser la fonction, le processus et le produit de la traduction</p> <p>Pages 60 - 72</p>	<p>Departement of French & International Studies, Ignatius Ajuru University of Education, Rumuolumeni Port Harcourt Rivers State, Nigeria.</p>
5	ZOUNHIN TOBOULA Coffi Martinien	<p>Exploring the role of assessment in efl classes: a case study of CEG1 Cove in Zou region of Benin</p>	<p>Laboratoire du Groupe de Recherche sur l'Afrique et la Diaspora (GRAD),</p>

		Pages 73 - 97	Département d'Anglais /FLLAC/ Université d'Abomey- Calavi (UAC) zounhin@gmail.com
6	Dr GBENOU Victorin Cohovi	L'éthique des tabous des couvents et l'immolation des femmes au vodoun Pages 98 - 116	Departement de la Linguistique et des Lettres, Institut Universitaire Panafricain (IUP), Porto-Novo, République du Bénin mrgbenou@yahoo.fr
7	Dr SYLLA Bakary	La contextualisation et apprentissage du français au primaire en Côte d'Ivoire Pages 117 – 129	Institut Pédagogique National de l'Enseignement Technique et Professionnel (IPNEPT), Côte-d'Ivoire Syllabakus1@gmail.com
8	Dr AGBO Béatrice Afiavi	Philosophie de l'africanité et éthique négro-africaine dans l'optique de Léopold Sédar Senghor : réflexions pour une nouvelle conscience éthique Pages 130 – 144	Departement de la Linguistique et des Lettres, Institut Universitaire Panafricain (IUP), Porto-Novo, République du Bénin beatafimis@gmail.com
9	AMOA Urbain	Discours sur le Consensuellisme ou La Diplomatie coutumière africaine, un viatique pour une Chefferie traditionnelle éclairée à la reconquête de l'âme de l'Afrique (Conférence publique prononcée à N'Djamena, Tchad, le 29 mars 2023) Pages 145 – 152	Titulaire de la Chaire Diplomatie Coutumière Africaine; Faculté des Sciences Humaines et Sociales, Université de N'Djamena, Tchad
10	Dr ONYEKWERE Bartholomew A. & Dr OJOMO Philomena Aku	Social capital as imperative for social and political stability : a contractarian perspective Pages 153 – 163	Department of Political Science and International Relations, Crawford University, Igbesa, Ogun State, Nigeria Department of philosophy, Lagos State University, Ojo, Nigeria

**DISCOURS SUR LE CONSENSUELLISME OU LA DIPLOMATIE COUTUMIÈRE
AFRICAINNE, UN VIATIQUE POUR UNE CHEFFERIE TRADITIONNELLE
ÉCLAIRÉE À LA RECONQUÊTE DE L'ÂME DE L'AFRIQUE
(Conférence publique prononcée à N'Djamena, Tchad, le 29 mars 2023)**

Urbain AMOA

Titulaire de la Chaire Diplomatie Coutumière Africaine
Faculté des Sciences humaines et sociales – Université de N'Djamena, Tchad

INTRODUCTION

Dans son ouvrage intitulé *Les fondements économiques et culturels d'un État fédéral d'Afrique Noire*, Cheikh Anta Diop écrit : "Tandis que nous pouvons construire un Etat Fédéral africain à l'échelle du Continent noir sur la base de notre unité historique, psychique, économique et géographique, nous sommes obligés, pour parfaire cette unité nationale, pour la fonder sur une base culturelle autochtone moderne, de recréer notre unité linguistique par le choix d'une langue africaine appropriée que nous élèverons au niveau d'une langue moderne de culture..». Par ces propos, Cheikh Anta Diop invite à une volonté double: une volonté de reliance (Edgar Morin) entre les peuples d'Afrique noire et une volonté rassurante de rupture, porteuse d'un véritable changement de paradigme par approche holistique, par rapport à un passé colonial dont les germes survivent encore hélas ! dans nos veines et dans le sang de nos enfants donc en notre âme. Le défi majeur est ainsi identifié qui se résume en la reconquête de l'âme de l'Afrique non par le fait d'un retour aux sources mais plutôt dans la dynamique d'une démarche savante en vue d'un recours aux sources c'est-à-dire à nos valeurs ancestrales, entendu que toutes nos pratiques traditionnelles ne sont pas forcément des valeurs. Tel est, des décennies après *Discours sur le colonialisme* d'Aimé Césaire publié le 7 juin 1950 par un journal du Parti communiste et édité en 1955 par *Présence Africaine*, le fondement idéologico-culturel du présent discours.

Pour ce savant, cette marche doit s'effectuer avec foi, conviction et détermination. Et pour cause, écrit Cheikh Anta Diop: «L'Africain ne voit plus derrière lui la nuit noire; il peut suivre pratiquement l'évolution historique de son peuple, de la préhistoire à nos jours ». Plus près de nous, Kalala OMOTUNDÉ l'atteste, qui exige de nous une tentative de clarification de quelques concepts et notions. Ainsi, l'on dirait de l'Etat auquel nous renvoie Cheikh Anta Diop que c'est un ensemble d'institutions administratives et politiques organiquement liées dans le dessein de construire et de promouvoir un plan homogène de développement au profit d'une communauté ou d'un peuple. Cette première disposition invite à une nécessaire prise en compte dans nos Constitutions, singulièrement en Afrique francophone, souventes fois de pâles photocopies de la Constitution de la Vème République presque taillée sur mesure en France pour

le Général de Gaulle, de nos institutions coutumières africaines qui, malgré les violences sur elles exercées par l'administration coloniale, ont résisté et survécu. L'on dirait aussi que c'est une entité territoriale et juridique dont les spécificités sont perceptibles sur les plans culturels, économiques, sociaux et historiques. Nette ici est la relation entre l'Etat et la Nation dont les principaux contours sont entre autres: une même langue, un même territoire d'origine, les mêmes lois et une entité politique personnifiée par une autorité souveraine autoproclamée, choisie, désignée ou élue pour une durée en principe non variable mais en réalité de plus en plus élastique voire à vie par tradition, par autoritarisme, par vote ou par consensus selon la forme de l'Etat. Ici apparaissent des indices d'hypothèses sur deux types d'expression de gouvernance: le constitutionnalisme et le consensuellisme, qu'il s'agisse d'un Etat unitaire, fédéral ou à puissance fédérale.

I. DU PRINCIPE DU CONSTITUTIONNALISME DÉMOCRATIQUE OU EXPRESSION D'UNE AUTOCRATIE VOILÉE

Le constitutionnalisme ou le principe de constitutionnalité est une théorie du droit qui se caractérise, au moins par quatre éléments :

1. le pouvoir souverain et les droits fondamentaux doivent être garantis par une Constitution **écrite (écriture à forme fixe)**;
2. la suprématie est accordée à la Constitution
3. les velléités d'exercice des pouvoirs par un éventuel despote sont limitées
4. Une présence effective de mécanismes qui permettent de limiter les dérives totalitaires

Dans ce type de démocratie où il est des institutions classiques pour la République, nulle part n'apparaissent les traces des institutions coutumières africaines. Ce sont, entre autres, l'Assemblée nationale et le Sénat, le Médiateur de la République, la Grande chancellerie, le Conseil Économique, Social, Culturel et Environnemental et le Conseil Constitutionnel chargé du Contrôle de la Constitutionnalité des lois ainsi que la régularité des élections nationales et des référendums. Or dans ces instances où l'âme du peuple se manifeste, nulle part n'apparaît un quota réservé aux autorités coutumières et traditionnelles qui, de ce fait ne peuvent que subir les décisions prises ici et là jusqu'à être marginalisées voire ignorées et banalisées. Et pourtant, contrairement à la perception transmise par l'administration coloniale selon laquelle le Chef de village n'est qu'un auxiliaire (terme inapproprié voire inélégant dans ce contexte) de l'Administration, celui-ci est le premier maillon de l'appareil de l'Etat en ceci que c'est à lui, entouré d'un Conseil des Sages et de notables, que revient la gestion de l'Unité de mesure de la géographie de l'existence humaine sur un territoire. De surcroît, devenus des habitants dans un

Etat dit moderne et, de préférence de droit, les habitants de cet espace géographique autrefois appelés sujets, sont des citoyennes et citoyens devenus: ils ne sont plus des sujets, une appellation dépréciative et, par conséquent, surannée ou désuète.

Dans une démocratie constitutionnaliste, il est facile pour le Chef élu, à qui se réfèrent obligatoirement, en réalité les Animateurs des institutions et de l'administration générale des trois pouvoirs, l'exercice de la démocratie est un leurre et seule la volonté du Président élu et sa compréhension de la **vertu** en politique, elle-même soumise désormais aux programmes et projets de développement des organisations régionales et internationales sous la houlette de l'ONU, des multinationales et des institutions financières mondiales. Et puisque le président élu est porté par un parti politique, son parti, il apparaît, même dans une illusion de multipartisme, que cette forme de gestion de la Cité obéit à une seule logique: celle d'un Etat unitaire dans une démocratie constitutionnaliste où le Souverain-Président est Roi et où ce Roi devenu, n'est pas loin d'être très proche d'un monarque embelli par la répétition de certaines théories sur les démocraties dites modernes. Ce disant, le constitutionnalisme démocratique est loin d'être une voie royale pour les idéalistes (idéalisme)

Proche du Constitutionnalisme est le Conventionnalisme qui postule que tout peut se faire par convention et par la signature d'accords et de conventions dont les accords coloniaux, par exemple, en Afrique coloniale, clefs du partage de l'Afrique (Conférences de Bandœng et de Yalta). Or ces textes peuvent être signés par consentement, par contrainte, par mimétisme, par chantage ou par ignorance. D'où la nécessité, dans un tel cadre, de promouvoir la chefferie traditionnelle et ses leaders en œuvrant à mettre en place une **Chefferie traditionnelle éclairée** donc une Chefferie historiquement et culturellement ancrée dans ses origines d'autorité coutumière et nantie des connaissances de l'école nouvelle à l'ère du numérique et des Objectifs de Développement Durable afin de les rendre davantage sages et performants. D'où l'idée de la création d'une Chaire panafricaine de la Diplomatie Coutumière Africaine, un programme pédagogique d'appui à l'Union Africaine et au Barreau Pénal International, à l'Université de N'Djamena (Tchad) et du déploiement dans tous les pays d'Afrique (unité de lieu), d'un Programme national de Renforcement des Capacités des autorités coutumières et religieuses, et des Leaders communautaires (unité d'action), dans une même période et ce, en trois temps correspondant à trois niveaux d'études à travers des Universités dites d'Été (unité de temps). Cette dynamique permettrait aux trois nouvelles institutions de la République que pourraient être les Chambres ou les Hautes Autorités des Rois, des Sultans et des Chefs traditionnels, des Guides religieux et des Leaders spirituels, et de la Société Civile d'œuvrer officiellement et de façon

permanente à la consolidation des acquis et à l'affirmation de l'autorité de l'Etat sur l'ensemble du territoire de chaque Etat d'Afrique.

Le Constitutionnalisme démocratique prend donc appui sur certains socles dont deux principes majeurs : le principe de l'inclusivité et celui de la représentativité qui permet de façon directe ou non, de participer à la vie publique et de demander des comptes au gouvernement, et cela paraît illusoire voire impossible, si ce n'est dans le vaste champ de l'idéalisme, de demander à celui qui aura été nommé, de demander à celui qui l'aura nommé et qui lui aura donné une feuille de route, de rendre compte de ce qu'il fait ou de ce qu'il autorise à faire. De là viendrait la puissance de la Chambre ou de la Haute Autorité de la Société Civile si celle-ci dans ce contexte, peut se penser Libre et capable d'agir librement (?), et des Leaders d'opinion qui joueraient un rôle d'observatoire et de quête d'équilibre dans la vie de la Nation qui, par conséquent, auraient besoin, eux aussi, d'être formés et éduqués à la Culture de la Paix. Même ceux-ci aussi auront besoin d'être protégés par l'Etat et les institutions coutumières africaines aussi bien dans un Etat unitaire, dans un Etat fédéral que dans un Etat à puissance fédérale ou fédérative. Dans l'un ou l'autre cas, un recours tout de même reste disponible dans la communauté universitaire: la diplomatie académique ponctuée par la production des thèses et des mémoires, des études, des recherches, des conférences, des séminaires et des colloques.

II. DU PRINCIPE DU CONSENSUELLISME (OU CONSENSUALISME) DÉMOCRATIQUE: LOGIQUE D'UNE GÉO-GOUVERNANCE D'APAISEMENT CONSTRUCTIF.

Le Consensuellisme (ma préférence et mon choix terminologiques) ou le consensualisme est le principe selon lequel l'existence d'un consentement ou d'un accord de volonté des parties sur des règles, même lorsque celles-ci ne sont pas écrites (**l'oralité voire l'oraliture**). En Afrique ancienne à puissance d'oralité, le témoignage collectif et le sacré (prières, serments, libations et sacrifices par exemple) engagent les parties, les obligeant ainsi au respect des engagements pris devant Dieu (les divinités), les Ancêtres (l'ancestralité) et la Communauté (l'humanité), et validés par l'esprit des Anciens et des puissances invisibles dont la sentence (une illusion peut-être pour nombre de citoyens et citoyennes de notre ère), est lente et pernicieuse. Le consensuellisme se définit aussi par une volonté collective de consentement mutuel libre et de quête de maintien d'un équilibre social dans un souci de protection et de sécurisation d'une vie communautaire harmonieuse avec comme vecteur essentiel ce que j'appelle « vérité collective » ou « vérité consensuelle » précédée de la vérité intérieure, de la vérité scientifique, de la vérité historique et de la vérité divine (la théorie des cinq vérités). Ainsi dit, le

consensuellisme qui invite à une pratique soignée de la théorie de l'élégance langagière, est un principe de vie individuelle ou collective selon lequel les conséquences de la mauvaise foi ou d'une application rigide d'une décision ou d'une loi en faisant fi des théories de l'intelligence du contexte, de l'évitement et du temps de réceptivité, peuvent conduire à un suicide collectif ou à une vendetta (facteurs d'un déséquilibre social durable voire permanent). La primauté dans toute prise de décision et dans son application doit, dans ce type de gouvernance, être accordée à *l'Humain de l'humain* (la fraternité universelle), et faire l'objet de concertations plurielles par cercles concentriques dont la finalité est le **Consensus** qu'il soit ponctuel, circonstanciel, durable ou encore stratégique. Pour ce faire, les Leaders traditionnels disposent, comme l'écrit Philippe Combemale dans son livre *Comprendre l'entreprise*, de trois pouvoirs: le pouvoir personnel, le pouvoir sapiental et le pouvoir institutionnel. Le pouvoir personnel: ce seraient ici les acquis par naissance, par essence ou construits par une éducation à la culture de Chef. Le second type de pouvoir auquel il nous renvoie, est le pouvoir sapiental c'est-à-dire les connaissances et les savoirs acquis auprès des Sages et des Femmes détentrices véritables des pouvoirs des Anciens (ésotérisme). Quant au pouvoir institutionnel, il se définit comme étant le pouvoir que l'Etat ou une institution confère par délégation à une personne physique, le chef de village par exemple, avec les moyens indispensables à la gestion de son autorité, au respect et à l'affirmation de l'autorité de l'Etat sur une partie du territoire national.

Le Consensuellisme démocratique souhaité pour l'exercice et l'efficacité d'un État fédéral africain ou d'États à puissance fédérale pour une Afrique nouvelle ne peut efficacement se réaliser que:

- s'il est établi le principe de géo-gouvernance tournante à brève échéance sur la base d'une politique scientifique de régionalisation axée sur une dynamique de géographicités à cinq pôles de développement (le Nord-est, le Nord-ouest, le Centre, le Sud-ouest et le Sud-est), une stratégie d'évitement d'un risque d'« ethnisation » ou de « tribalisation » à outrance dans la répartition des portefeuilles au niveau du pouvoir central ;
- si le gouvernement est effectivement le reflet d'une représentativité par consensus de toutes les aires culturelles et religieuses, dans toutes les institutions de la République (du village au sommet de l'Etat) et ce, sur la base des compétences individuelles et des valeurs émanant des us et coutumes des zones d'appartenance visant ainsi à la défense et à l'illustration des valeurs des peuples, des langues, des cultures et des communautés, même minoritaires, d'appartenance originelle (respect et promotion de la diversité culturelle), une source de richesses pour toutes et pour tous;
- la protection des droits de la personne humaine et de ses biens ;

- la création et la protection par l'Etat dit moderne, des Institutions coutumières et des valeurs de la vie communautaire (la communion avec son environnement, le partage, la tolérance, la solidarité et la vie communautaire).

La pratique des gouvernances dans les villages et les cours de gouvernance traditionnelle locale (Chefs de famille, Chefs de Cours , Chefs de village et Cours Royales...) laissent apparaître que même lorsque le Leader traditionnel qui joue le rôle de Chef ne veut se soumettre aux méthodes de gouvernance par consensus, il est des mécanismes pour l'y contraindre, dans « La case », en présence des Chefs de Cour, des Notables, des Guides religieux et des Leaders spirituels ou des devins et surtout des Collèges des Femmes et des Patriarches qui, en nombre de cas, font office de société civile voire d'un Contre-pouvoir intégré . Dans une démocratie consensuelle achevée, les tribunaux coutumiers seraient, entre autres , des tribunaux de proximité de première instance auxquels devraient se référer les forces de l'ordre (Gendarmerie, police, douane) et les tribunaux classiques dits modernes . Le Roi, le Sultan , le Représentant Supérieur des Guides religieux et des Leaders spirituels et la plus haute autorité coutumière traditionnelle d'une commune et d'une région seraient nommés d'office maires honoraires et présidents honoraires des Conseils Régionaux accompagnés de deux ou trois notables spécialisés dans le règlement des conflits (animation des tribunaux coutumiers, maintien de l'Ordre des Spiritualités ancestrales). Bien plus, un quota serait réservé aux Représentants des Institutions coutumières et religieuses dans nombre d'institutions de la République (Le Médiateur de la République, le Sénat, le Conseil Économique, Social, Culturel et Environnemental...) hormis les instances à force d'élection (élections consacrées aux élus locaux). Ce faisant, leurs missions consisteraient fondamentalement dans la protection des valeurs et des richesses ancestrales (esprit de discernement) centrées sur des actions communautaires endogènes à puissance de protection et de promotion d'un développement harmonieux toujours plus humain. Ainsi l'âme de l'Afrique renaîtra pour, à jamais, hisser le Continent au rang d'autres continents qui, jadis ,vécurent leurs printemps dont l'Afrique subit ,par moments, les affres de génération en génération et de siècle en siècle.

CONCLUSION

« La plus grande règle des règles », comme on l'aurait dit ou écrit du théâtre classique au XVIIème siècle de la littérature, dans le constitutionnalisme démocratique et dans le consensuelisme démocratique, tous les deux types de gouvernance complémentaires par endroits, demeure le respect des valeurs qu'offre la diversité culturelle d'un pays axées surtout sur le respect de *l'Humain de l'humain* qui invite à un respect soigné d'une cohabitation fraternelle

pacifique permanente et celui du respect du *Divin de l'humain* qui impose le respect du Sacré de la Nature, préalables indispensables à la production des richesses pour un Mieux-être et un Bien-être en partage pour tous et pour toutes. Plus loin, un État à force de démocratie consensuelliste s'enrichira d'experts des tribunaux coutumiers rattachés aux tribunaux actuels et de Conseillers en diplomatie coutumière africaine dans nos Représentations diplomatiques. Ainsi naîtra, par approche holistique, une révolution culturelle africaine, un véritable socle pour une Afrique nouvelle soutenue par une Chefferie dite traditionnelle, éclairée.

S'il est vrai que la démocratie constitutionnaliste (en réalité, et dans la pratique, un faux-semblant de gouvernement du peuple par le peuple parce que plus théorique que pratique), peut conduire à une mauvaise foi et à une rigidité dans l'application des textes, il n'est pas moins vrai que la démocratie consensuelliste ou consensuelle qui, dans son application demande beaucoup de concertations en alternance entre " La Case sacrée" (le huis clos) et l' "Arbre à palabres" (place publique ou audience foraine) s'offre comme une voie royale pour l'avènement d'une ère de gouvernance pacifique et de stabilité pour un développement durable loin des consultations électorales mathématiques (mathématicité électorale) dont les analyses des données mathématiques de base sont préalablement fausses et par conséquent, porteuses de germes de conflits . Car d'où viendrait que pour un village imaginaire de 100 habitants où le recensement démographique n'enregistrerait que 70 citoyens et citoyennes, et où le nombre de votants réels serait de 60, sur 3 candidats qui auraient obtenu 31 voix, 19 voix et 10 voix le candidat ayant obtenu 31 voix puisse se croire le représentant effectif des 100 habitants ? N'est-ce pas là l'une des causes profondes des altercations, puis des violences à répétition dans les systèmes de constitutionnalisme démocratique, eux-mêmes différents de ce qui , dans les pratiques de choix des gouvernants dans les chefferies traditionnelles (consensuellisme démocratique) est spécifique à notre condition d'être et de vivre en communauté (la vertu d'une vie communautaire fraternelle et harmonieuse). Enfin, retenons, comme l'écrit Montesquieu dans *De l'esprit des lois* que: « Dans un Etat républicain, lorsque les lois ont cessé d'être exécutées, l'Etat est déjà perdu ». Puisse ce traité de philosophie (ou de théorie) politique accompagner les échanges et réflexions en cours sur le type de voie royale à suivre pour une Afrique nouvelle fière de ses origines et consciente de son rôle pour l'avènement d'un Nouvel Ordre Social et Spirituel mondial toujours plus humain quels que soient les aléas climatiques et les vagues d'extrémismes.

QUELQUES REPÈRES BIBLIOGRAPHIQUES

AMOA Urbain (2006): « Edgar Morin entre le doute dans la reliance et l'aventure d'une éthique de la métamorphose », in *Revue Synergies Monde* n°4, Paris, Gerflint.

CESAIRE Aimé (1955): *Discours sur le colonialisme*, Paris, Présence Africaine.

DIOP Cheikh Anta

- (1974) : *Les fondements économiques et culturels d'un État fédéral d'Afrique Noire*, Paris, Présence Africaine.

- (1979) : *Nations Nègres et culture*, Paris, Présence Africaine.

MORIN Edgar (2000): *Reliances*, Paris, Editions de l'aube

MWOROHA Emile (1977): *Peuples et rois de l'Afrique des Lacs*, Dakar- Abidjan, Les Nouvelles Editions Africaines.

OMOTUNDÉ Jean-Philippe (2000): *L'origine negro- africaine du savoir grec*, Paris, Editions Menaibuc.